Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du 13 février 2008 fixant au titre de l'année 2008 le nombre de places offertes au concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port)

NOR: DEVL0802039A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et l'aménagement durables, en date du 13 février 2008, le nombre de places offertes au titre de l'année 2008 au concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port) est fixé à 30.

<u>Texte précédent</u> <u>Texte suivant</u>